

Et de (prénoms et nom de jeune fille de la mère)

Vos parents étaient domiciliés à cette époque à (ne pas oublier)

Noms et prénoms des témoins choisis pour le mariage.

Votre adresse actuelle et la nouvelle si différente.

Votre profession

Ces renseignements sont utiles pour demander, à la paroisse où vous avez été baptisés, une copie de l'acte de baptême, (**ATTENTION : pour un mariage seule la paroisse qui rédige le dossier administratif peut demander par un document spécial les renseignements de votre acte de baptême**) et pour remplir le dossier administratif de votre mariage.

Il nous faudra également **l'original de votre acte de naissance (de moins de 3 mois avant le mariage)** que vous pouvez demander à la mairie de votre lieu de naissance par courrier ou par mail. **Attention : vous ne pouvez nous l'envoyer par mail, il faut le déposer ou l'envoyer par voie postale à Maison Paroissiale 414 rue de l'église 73490 LA RAVOIRE**

Pour votre mariage vous êtes invités à participer à la vie de l'Église en versant le casuel

Qu'est-ce que le casuel ?

Le casuel est l'ensemble des offrandes faites par les fidèles à l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles.

Cette offrande participe à la vie de la communauté paroissiale qui a préparé et accueilli la célébration. Votre paroisse ne reçoit en effet aucune subvention pour assurer sa mission. Ainsi, elle ne peut compter que sur votre générosité pour couvrir ses frais.

Combien donner ?

Le montant indicatif du casuel en Savoie est entre 250 € et 400 € pour un mariage. Il s'agit d'un repère. Les familles qui peuvent donner davantage aident l'Église à accompagner les autres familles dans un principe de solidarité qui lui est cher.